



Cabinet du Maire

## CONSEIL DE QUARTIER : BUTTE MONTCEAU

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU 9 MAI 2016

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, au rez-de-jardin du Pavillon de l'Érable, sous la présidence de Muriel CORMORANT, Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité, Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON, étant empêchée.

#### Étaient également présents :

**\* Membres du collège « Elus »**

Muriel CORMORANT - Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité  
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité  
Fabien BUREAU – Conseiller Municipal délégué aux Sports  
Nadina SCRIBA – Conseillère Municipale déléguée aux Evénements culturels  
Lucie PAMART – Conseillère Municipale d'opposition

**\* Membres du collège « Habitants »**

Evelyne DEMÉ - Bernard DUPUIS – Alain LEGRAND – Corinne LEGRAS - Chantal LINQUÉ – Bruno PLANCHAUD - Bruno PLOUZEAU - Fernand RENAUD – Claude ROMÉO BRUN – Carole SIONNEAU - Khalid ZEKRI

**\* Membres du collège « Associations et Partenaires économiques »**

PARTAGE 77 représenté par Jean-Marie VIROT  
ASSOCIATION MULTICULTURELLE INTÉGRATIONS ACTIVES (AMIA) représenté par Amina BACAR

#### Étaient absents excusés :

Marie-Noëlle MATEO  
Bernard BOCCANFUSO  
Françoise DUMAIS  
Mélina BANDINI

#### Étaient absents :

Nadège TCHUINDEM  
Niki KAMPOUR  
André LISSOUK LI MOUTASSI  
Agnès SACRÉ

#### Intervenants invités :

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux  
Pascale TORRENTS-BELTRAN - Conseillère Municipale déléguée à l'Administration générale  
Emilie FERDY – Conseillère Municipale en charge de la Politique de la Ville

Secrétaire de séance : Carole SIONNEAU

## **1 / PRÉSENTATION DE MEMBRES SUPPLÉANTS DEVENUS TITULAIRES**

- Claude ROMEO BRUN devient membre titulaire suite à la démission de Fabienne DEGOULANGE, le 18/01/2016, pour cause d'indisponibilité professionnelle.
- Corinne LEGRAS devient membre titulaire suite à la démission officielle de Fabiola LEMARREC, le 14/04/2016, pour cause d'indisponibilité personnelle.

Muriel CORMORANT annonce également la démission de Gérard BRAVY, le 20/04/2016. Il sera pourvu à son remplacement d'ici la prochaine réunion par le biais de candidatures spontanées puisque la liste des suppléants est épuisée.

Les membres du Conseil de quartier ont connaissance de 2 candidatures spontanées en attente.

Fernand RENAUD, ancien vice-président du Conseil de quartier, demande de nouveau l'application du sous-paragraphe 3-4 de la charte révisée en juin 2015 régissant le fonctionnement des Conseils de quartier qui prévoit que : *« Après deux absences non excusées à deux réunions consécutives et l'envoi d'un courrier ou d'un courriel de relance par le secrétariat du cabinet du maire demeuré sans réponse, ou, après trois absences excusées ou non consécutivement, sauf cas de force majeure ( maladie, hospitalisation, etc...), le membre du Conseil de quartier est considéré comme démissionnaire. Le constat de démission d'office est notifié par écrit par le Maire.*

Après accord de Chantal LINQUE, vice-présidente, et des membres présents, un courriel de relance sera donc adressé par Muriel CORMORANT à : André LISSOUK LI MOUTASSI - Bernard BOCCANFUSO - Françoise DUMAIS – tous trois du Collège « Habitants » qui n'ont pas été présents aux réunions depuis juin 2015, date la révision de la charte qui n'a pas d'effet rétroactif.

Si ces courriels demeurent sans réponse, Mme le Maire fera constat de leur démission d'office qui leur sera notifiée par courrier et il sera pourvu à leur remplacement.

## **2 / VALIDATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 15 FÉVRIER 2016**

Muriel CORMORANT indique que, ni Chantal LINQUÉ, vice-présidente, ni Alain LEGRAND, secrétaire de séance, n'ont signé le compte-rendu du 15 février 2016 malgré les 21 demandes de modifications, rajouts et corrections retenues sur les 24 suggérées par les membres du Conseil de quartier via leur vice-présidente.

Chantal LINQUÉ explique l'absence de signatures en raison de 3 demandes de modifications qualifiées par elle d'essentielles qui n'ont pas été retenues, à savoir :

- *la non signature du compte-rendu n'empêche pas sa publication sur le site Internet de la ville, et en conséquence n'a pas de réelle nécessité,*
- *lorsqu'un compte-rendu ne sera pas signé, mention doit en être faite sur le site Internet de la ville,*
- *seul le "BUTTEinfo N°4" condensé de la réunion d'octobre 2015, a été distribué directement, dans un but informatif. Tous les autres documents cités avaient été adressés, comme il se doit sur l'adresse [democratie.proximite@avon77.com](mailto:democratie.proximite@avon77.com) et feront l'objet d'un nouvel envoi en copie des mails originaux.*

La validation du compte-rendu étant mise au vote, deux membres ne participent pas, un membre s'abstient, un autre vote POUR, tous les autres s'expriment CONTRE.

En conséquence, le compte-rendu de la réunion du 15 février 2016 n'est pas validé.

## **3 / ÉLECTION A LA VICE-PRÉSIDENTE 2016 / 2017**

Chantal LINQUÉ, vice-présidente actuelle dont le mandat arrive à expiration le 30 Juin 2016, confirme qu'elle ne se représente pas.

Aucun membre des collèges « Habitants » et « Associations et Partenaires économiques » n'a candidaté pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 Juin 2017.

En conséquence, Pascal LUSSEAU invite les membres présents à voter à bulletin secret pour un membre de leur choix:

- Nombre de votants : 18
  - Nombre de bulletins : 18
  - Nombre de nuls : ..... 3
  - Nombre de bulletins blancs... 11
  - Suffrages exprimés : .....4
- Jean-Marie VIROT: ..... 3  
Corinne LEGRAS : ..... 1

En cohérence avec ses propos depuis la première réunion de l'instance contre la présence d'élus en tant que président du Conseil de quartier, Jean-Marie VIROT n'accepterait ce mandat qu'à la condition d'être non pas vice-président mais président du Conseil de quartier aux lieu et place de Madame le Maire.

Muriel CORMORANT refuse de modifier la composition des Conseils de quartier prévue à la charte, de sorte qu'il refuse d'être vice-président.

En conséquence, faute de candidat, le Conseil de quartier BUTTE MONTCEAU fonctionnera sans vice-présidence pour l'année restante.

#### **4/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER**

##### **4-1 / NOUVEAU CADENCEMENT DES BUS AU DÉPART DE LA GARE**

La ligne 1 va être séparée en deux :

- une ligne 1 vers Fontainebleau et
- une ligne 2 vers la Butte Montceau (la ligne 2 actuelle deviendra la ligne 8).

À la gare routière de Fontainebleau-Avon, le fonctionnement de la ligne 1 va être simplifié :

- Quai 1 : Gare-Château
- Quai 2 : Gare-Butte Montceau. Ainsi, pour se rendre au Château, les touristes et visiteurs prendront la ligne 1 sur le Quai 1.

Par ailleurs, afin de permettre à tous de bénéficier d'un transport régulier, la fréquence de la nouvelle ligne 1 va être renforcée et s'adaptera davantage aux horaires des trains. Ce nouveau cadencement va en effet permettre d'offrir des départs à intervalles réguliers sur des plages horaires précises :

- Toutes les 10 minutes d'intervalle aux heures de forte fréquentation ( 7H30-9H et 16H à 20H ) la semaine et le samedi (matin et soir)
- Toutes les 15 minutes le reste de la journée et le dimanche.

La ligne 2 va aussi bénéficier d'un nouveau cadencement : 15 minutes d'intervalle toute la journée la semaine et 30 minutes le week-end.

À noter : le dimanche, toutes les arrivées en provenance de Paris seront assurées de 7h à 22h30 sur ces deux lignes.

La mise en service de ce nouveau cadencement sera effective le 30 mai 2016.

Sous forme de tableau questions/réponses, Catherine TRIOLLET, vice-présidente de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (CCPF) en charge notamment des transports, a répondu le 16 février 2016, point par point, au courrier que Chantal LINQUÉ, vice-présidente du Conseil de quartier, et Odile SONGEUX vice-présidente du Conseil de quartier FOUGÈRES / VALVINS lui ont adressé, le 12 janvier 2016, au sujet des dysfonctionnements constatés et des améliorations souhaitées par les Avonnais quant aux transports en bus, notamment sur la ligne desservant la BUTTE MONTCEAU. (**annexe 1**)

Ainsi la demande de déposer côté gare des usagers venant de la Butte Montceau a été de nouveau évoquée et s'avèrerait impossible, TRANSDEV refusant « car cela générerait des kilomètres supplémentaires et du temps nécessitant des moyens supplémentaires. Les bus en provenance de la Butte Montceau arrivent en gare 5MNS avant le départ des trains, ce qui est suffisant pour accéder au quai ».

Les membres du Conseil de quartier ne sont pas du tout satisfaits par cette réponse, la rupture de charge des bus à la gare étant un sujet récurrent tant il impacte le quotidien des habitants de la Butte Montceau qui se sentent déconsidérés.

Quant à la tarification pénalisante pour les usagers de la Butte-Montceau, le 5 avril 2016, un membre du Conseil de quartier a interpellé TRANSDEV qui lui a indiqué par écrit que les tickets T achetés en carnet à la gare routière ou chez des dépositaires ont une validité d'une heure et permettent la correspondance. Ceux achetés dans le bus (2€) n'étant valables que pour un trajet, il faut 2 tickets pour effectuer le parcours Château de Fontainebleau / Butte Montceau, (**annexe 2**)

Les membres du Conseil de quartier constatent qu'aucun effort n'a été fait pour la desserte de l'hôpital de Fontainebleau et ils se proposent de lister les préoccupations des habitants afin que la municipalité les appuie dans leurs démarches auprès du STIF et de Frédéric VALLETOUX, président de la Communauté de Communes du Pays de Fontainebleau (CCPF).

Une réunion avec les Conseils de Quartier est prévue en juin 2016.

#### **4-2 / RETOUR SUR LES RÉTROCESSIONS DE VOIRIE**

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Françoise TOMASCHKE indique que le géomètre a terminé de définir le périmètre et que la cession des trois copropriétés qui ont donné leur accord sera signée en juin 2016 (rue des Sapins – rue des Hêtres – avenue de Nemours).

Concernant l'aménagement du Parc de Bel Ébat et la rétrocession de la cabane des jardiniers appartenant à l'ASBM, un accord est en cours d'élaboration.

Pour les copropriétés qui ne donnent pas leur accord, la mairie relancera. Y aura-t-il ensuite une mise en demeure adressée aux syndicats et aux conseils syndicaux ? OUI

Les membres du Conseil de quartier considèrent que le réaménagement du parc du Bel Ébat de l'entrée côté avenue de Nemours programmée pour 2016-2017 et annoncée comme tel lors du vide-greniers du 10 avril 2016 "C'est de la poudre aux yeux puisque pour l'instant aucune démarche n'est entamée avec l'ASBM."

Pascal LUSSEAU répond que nous pourrons le dire lors du bilan en 2018.

#### **4-3 / RÉFLEXION SUR LA CRÉATION D'UN SENTIER DÉCOUVERTE PASSANT DANS LE QUARTIER**

Madame le Maire souhaite que le projet exposé lors de l'assemblée plénière du 29 juin 2016 soit cette année commun aux 5 Conseils de quartier.

Depuis juin 2015, les membres du Conseil de quartier HAUTE BERCELLE ont déjà réalisé le parcours passant dans leur quartier. Ceux des Conseils de quartier CHANGIS / VALLÉE et VIEIL AVON / GAMBETTA y réfléchissent depuis février 2016. Le Conseil de quartier Fougères / Valvins le commence.

Les membres du Conseil de quartier BUTTE MONTCEAU se sont rapprochés de l'association « Paroles de Maraichers » qui organise un circuit depuis septembre 2015. Ils ne souhaitent pas présenter de parcours en doublon préférant, dans un premier temps, s'associer à la "Rand'aux chandelles" proposée par cette association le 1<sup>er</sup> juillet 2016 sur "Il était une fois... la Butte Montceau".

Muriel CORMORANT leur précise que la démarche n'est pas la même et que les deux projets ne viennent pas en concurrence.

## **5/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE**

### **5-1 / L'ÉGALITÉ DES CHANCES**

Emilie FERDY – Conseillère Municipale en charge de la Politique de la Ville  
Pascale TORRENTS-BELTRAN - Conseillère Municipale déléguée à l'Administration générale

En septembre 2016, avec l'appui de la Maison des Jeunes, Mme le Maire et les élus irons à la rencontre des jeunes de la Butte-Montceau et aux Fougères pour les inviter personnellement à un petit déjeuner où leur sera présenté l'ensemble de ces dispositifs.

Mme le Maire a déjà obtenu l'accord du responsable de l'école de la deuxième chance, de celui de 100 chances 100 emplois et de la directrice de la mission locale.

L'objectif est de ramener certains jeunes vers la formation ou l'emploi grâce à ces dispositifs très ciblés pour lesquels la municipalité entend s'engager.

Une présentation succincte en est faite aux membres du Conseil de quartier.

#### **5-1.1 / L'école de la 2<sup>ème</sup> chance**

Les Écoles de la 2<sup>e</sup> Chance accueillent des jeunes (16 à 25 ans) sans qualification et sans emploi, sans autre critère que leur motivation, s'appuyant sur leurs qualités et compétences pour les révéler et dégager des pistes de réussites personnelles, en associant, dès le départ, les entreprises à l'effort de formation professionnelle.

L'E2C77 s'inscrit dans ce dispositif national qui s'adresse aux 150.000 jeunes qui quittent le système scolaire (depuis au moins un an) chaque année sans aucun diplôme, appelés les « décrocheurs » mais pas au sens de l'Éducation Nationale plutôt à celui défini par Pôle Emploi, les services sociaux, les associations d'éducateurs spécialisés, etc ...

Ces jeunes – qui pour le plus grand nombre sont adressés par les missions locales – bénéficient d'une rémunération, versée directement par la région Ile-de-France, de 300 à 600 €, selon leur situation sociale et familiale.

A l'issue de leur cursus (24mois) qui alterne périodes de formation (trois semaines) et périodes d'immersion en entreprises (quatre semaines), 70% des stagiaires de l'E2C77 accèdent à l'autonomie sociale et professionnelle.

L'E2C77 est basée à Chelles, Melun et Montereau-Fault-Yonne avec un partenariat avec la ville de Nemours.

Emilie FERDY note que c'est une école efficace dans son action de retour à l'emploi avec un coaching pour une remise à niveau. Sortie positive : 50% sortent avec un CDI ou CDD. Trois jeunes avonnais étaient concernés en 2014 (CDD dans une grande enseigne -contrat d'apprentissage – un abandon).

Trois autres avonnais sont actuellement dans le dispositif.

#### **5-1.2 / L'aide au permis de conduire**

La ville d'AVON organise une aide au permis de conduire qui concernera 10 à 15 jeunes issus de tous les quartiers. La sélection sera effectuée par une commission de sélection en fonction de leur projet professionnel.

Ils effectueront d'abord des travaux d'intérêt général (100H environ), comme par exemple le portage de livres, la sortie des écoles, l'aide à la personne âgée pour des courses, des interventions au service espaces verts de la ville, etc...).

Ensuite, ils passeront leur permis dans une auto-école subventionnée par la Politique de la Ville (15.000€). Le taux de réussite est de 80%.

Ils pourront s'entraîner au moyen d'une simulation au code existant à la Maison des Jeunes qui viendra en support.

Une démarche partenariale existera en complément entre la ville et l'association la Rose des Vents qui, dans le cadre du contrat de ville, a demandé une subvention pour 10 autres permis de conduire.

### **5-1.3 / 100 chances 100 emplois**

Les objectifs de ce dispositif sont d'insérer des jeunes adultes dans le monde professionnel en les accompagnant jusqu'à l'emploi durable, de lutter contre les discriminations, de favoriser l'égalité des chances, et, d'innover dans une démarche portée par les entreprises.

Le candidat doit avoir entre 18 et 30 ans, vivre à proximité d'un bassin 100 Chances100 Emplois dans un quartier «Politique de la ville», avoir un projet professionnel, être actif dans sa recherche d'emploi.

Le dispositif offre aux jeunes une chance supplémentaire d'accéder à l'emploi en bénéficiant d'une mise en dynamique et d'outils permettant de mieux aborder le marché du travail, d'avoir des rencontres directes avec des chefs d'entreprise, d'être accompagnés par un référent du monde de l'entreprise (parrain, marraine), en plus de son référent social, et de se créer du réseau auprès d'entreprises ouvertes sur la diversité.

Un processus en 3 phases :

- 1/ le repérage des jeunes qui se portent volontaires au cours d'une réunion d'information collective, sorte de commission de recrutement.
- 2/ les jeunes repérés participent ensuite durant 4,5 jours à un SAS de Mobilisation, animé par un consultant externe et spécialisé. Les entreprises partenaires sélectionnent les jeunes qui disposent de la motivation, des codes sociaux minima et d'un projet professionnel suffisamment clair et réaliste, et leur proposent d'intégrer le programme.
- 3/ les jeunes retenus sont insérés dans des entreprises de renom pour les valoriser et leur permettre de présenter leur projet, de se faire remarquer, de créer ainsi un contact direct avec le monde de l'entreprise et se constituer un réseau.

### **5-1.4 / Les Conférences**

Des conférences à destination des jeunes pourraient être organisées régulièrement, animées par des sociologues, mais aussi par des personnes qui constituent un exemple de réinsertion réussie car décidée et voulue.

Ainsi, pourrait être invité, Yazid KHERFI, universitaire et ancien détenu, qui a écrit un livre «Repris de Justesse» qui retrace son parcours atypique en essayant de démontrer, sans complaisance ni artifice, les différents facteurs qui peuvent entraîner certains individus dans la délinquance.

Devenu un "passionné de la prévention de la délinquance", fort de son passif de délinquant à Mantes la Jolie, dans le quartier du Val-Fourré, où il a vécu 25 ans, après avoir payé sa dette en purgeant une peine de 5 années de prison, il a décidé de saisir les opportunités qui se présentaient à lui pour changer de vie et mettre son expérience au service d'autrui.

### **5-1.5 / Les activités sur l'esplanade du centre commercial par la Maison des Jeunes**

Des activités et animations à destination des jeunes pourraient être régulièrement organisées avec le concours de la Maison des Jeunes, mais aussi des chantiers participatifs.

Ainsi, une marche verte aura lieu le samedi 4 juin 2016 à 13H30 dans le quartier des Fougères : au programme, ramassage des déchets autour de la Résidence des Fougères, animation par le SMICTOM, théâtre forum pour les aider à chercher des solutions pour réduire et trier les déchets, partage d'un goûter, et, remise de diplômes.

### **5-1.6 / L'École numérique (École des Mines de Fontainebleau)**

Le métier de développeur informatique est en plein essor du fait de l'explosion des usages numériques avec les Smartphones, les tablettes et les objets connectés.

En France, on estime les besoins en recrutement de codeurs à plus de 35.000 postes par an pour les années 2015 à 2018.

La Wild Code School qui apprend le métier de codeur informatique mêle des élèves d'âges et d'horizons divers, l'enseignement reposant sur l'échange et la mutualisation des connaissances.

Les sessions ne dépassent pas 45 élèves, ce qui permet de proposer un accompagnement individuel pendant la formation et par la suite vers l'emploi.

Pour candidater, il faut avoir plus de 18 ans, être familier avec l'outil informatique et véritablement motivé. Aucun diplôme particulier n'est exigé.

L'année se divise en deux sessions de formation.

Pour le secteur, la Wild Code School accueille les candidats au sein de l'Ecole des Mines de Fontainebleau, suite à la signature d'une convention de partenariat visant à développer les relations entre les deux écoles.

La prochaine session de formation se déroule du 5 septembre 2016 au 3 février 2017

## **6 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA**

### **6-1 / L'AGENDA DE MAI / JUIN / JUILLET 2016**

- **Mardi 10 mai 2016 – 20H30 - CQ VIEIL AVON / GAMBETTA – MDLV Salle de la Cheminée**
- **Mercredi 18 mai 2016 – 20H30 – CQ HAUTE BERCELLE / GARE – MDLV Salle de la Cheminée**
- **Vendredi 20 mai 2016 – 20H30 - RENAUD GARCIA FONS – Musique - MDLV**
- **Samedi 21 mai 2016 – 15H00 - CONSEIL DES SAGES – MDLV – Salle de la Cheminée**
- **Lundi 23 mai 2016 – 20H - CQ FOGÈRES / VALVINS – Salle Polyvalente des Fougères**
- **Vendredi 27 mai 2016 à partir de 19H – Fête entre voisins**
- **Mardi 31 mai 2016 – 20H30 - CQ CHANGIS / VALLÉE – Pavillon de l'Érable**
- **Jeudi 9 juin 2016 à 20H30 - CONSEIL MUNICIPAL – Mairie d'AVON**
- **Samedi et dimanche 11/12 juin 2016 – Festival de la Nature « Même pas peur » - Bel Ébat**
- **Mardi 21 juin 2016 à partir de 17H – Fête de la Musique – Plateau de la gare**
- **Samedi 25 juin 2016 à partir de 18H – Fête de la St Pierre – Bel Ébat**
- **Mercredi 29 juin 2016 - 20H - Assemblée plénière des Conseils de quartier - MDLV**

En lien avec la commune de Samois et le Cercle François 1<sup>IER</sup>, la ville d'AVON organisera régulièrement des conférences, ouvertes à tous, sur des grands sujets d'actualité et de société. Elles seront gratuites pour les moins de 30 ans.

Ainsi, **le 12 mai prochain, à 20 H à la Maison dans la Vallée**, le Général d'armée Marc WATTIN-AUGOUARD, officier de gendarmerie et spécialiste de la cybercriminalité, parlera de l'impact du numérique sur les nouvelles stratégies de défense.

### **6-1 / LE RÉVEILLON DES QUARTIERS EN DÉCEMBRE 2016**

Créée par la Fondation de France, la formule du réveillon solidaire (tarif 5€ ou 10 €) qui a été organisée pour la seconde fois en décembre 2015 doit être revue car stigmatisant puisque la majorité des familles participantes (environ 70 personnes) venaient de la Résidence des Fougères, les autres quartiers étant peu représentés. Il est à noter que quelques bellifontains y sont venus.

La nouvelle organisation consisterait désormais en un repas partagé entre les habitants des différents quartiers avec l'accent mis sur les enfants pour lesquels la Croix Rouge fournit des jouets, les scouts aidant pour l'animation de la soirée.

Généralement, c'est un groupement d'habitants qui se charge de l'organisation et l'Association Multiculturelle Intégrations Actives (AMIA) vient en soutien.

Toutes les idées sont bonnes à prendre.

## **7/ QUESTIONS DIVERSES**

### **7-1 / DÉBRIEFING QUANT AU VIDE-GRENIERS DU 10/04/2016**

Chantal LINQUE regrette un manque de convivialité entre les membres présents des instances consultatives et, le matin, un emplacement en retrait des stands qui a empêché tout contact avec les visiteurs du vide-greniers. L'après-midi, après un changement de localisation de leur stand, ils ont échangé avec eux s'appliquant à expliquer qu'un Conseil de quartier ne peut être assimilé à un syndic de copropriété et qu'il est un relais entre les habitants du quartier.

Six fiches d'alertes ont été déposées dont 3 ne concernaient pas l'action du Conseil de quartier :

L'une concernant la SEM, une les Cigognes et la 3<sup>ème</sup> étant relative au quartier de CHANGIS.

Elles ont été transmises aux responsables concernés.

Les 3 autres concernant la Butte Montceau se rapportaient à la voirie, à la gare routière et à la communication entre quartiers.

### **7-2/ RETRANSCRIPTION DES ALERTES DES HABITANTS DU QUARTIER REÇUES DANS LA BOITE AUX LETTRES, PAR TÉLÉPHONE, DE VIVE VOIX, ET SUR L'ADRESSE ÉLECTRONIQUE**

Des habitants ont déposé des courriels sur l'adresse électronique [cq.butte-montceau@avon77.com](mailto:cq.butte-montceau@avon77.com) faisant les remarques suivantes :

#### **7-2.1 / Chauffage trop élevé avenue de la Forêt**

Un habitant s'exprime en ces termes : « *Ma conjointe et moi-même habitons un logement au 56, Avenue de la Forêt.*

*Nous voudrions signaler une température trop importante dans le logement qui nuit sévèrement à notre qualité de vie.*

*La température à l'intérieur de notre logement oscille entre 23 et 26°C et l'air est de ce fait très sec 24h/24h, 7j/7j, cela ne nous convient pas.*

*D'une part pour des raisons d'économie d'énergie, en effet si nous abaissons la température de 4 à 5 degrés cela correspond à une économie d'énergie d'environ 25%.*

*D'une autre part, d'un point de vue confort de vie et de santé. Nous sommes obligé d'ouvrir les fenêtres durant la journée pour que la température redescende et que le taux d'humidité remonte, cela provoque des courants d'airs froids. La nuit nous laissons les fenêtres fermées mais il fait beaucoup trop chaud et trop sec pour dormir correctement. L'air n'est donc pas sain et cela favorise les maladies.*

*Pourriez-vous faire le nécessaire afin de faire respecter la réglementation s'il vous plaît ?*

Chantal LINQUE lui a conseillé de prendre contact avec son syndic.

#### **7-2.2 / Installation de composteurs collectifs**

Une riveraine souhaiterait savoir « *s'il est possible d'installer des composteurs en bas de chaque immeuble, pour les gens qui souhaitent composter leurs déchets végétaux (épluchures...) et n'ont pas de jardin* ».

Par le biais de l'adresse électronique [cq.butte-montceau@avon77.com](mailto:cq.butte-montceau@avon77.com), Chantal LINQUÉ a répondu directement à ce mail : cette question concernant la copropriété est à poser en assemblée générale au syndic de copropriété dont elle dépend.

Françoise TOMASCHKE conseille de prendre contact avec le président du conseil syndical précisant que des copropriétés ont déjà installé des composteurs collectifs, comme par exemple à la Résidence des Bois, et, que d'autres en installent actuellement, comme à la Résidence des Yèbles et à celle des Jardins de Changis.



### **7-2.3 / Méthode de désherbage**

Une habitante écrit : « j'ai aperçu un jour un agent mettre du désherbant au vaporisateur, il serait souhaitable de passer au désherbage manuel, tout aussi efficace et surtout non polluant ».

Françoise TOMASCHKE précise qu'il ne peut s'agir que d'un gardien d'une résidence car la ville est passée depuis longtemps au zéro phyto.

### **7-2.4 / Nuisances dans une copropriété**

Une habitante de l'allée des Cigognes a déposé un courriel le 11 février 2016 sur l'adresse électronique [cq.butte-montceau@avon77.com](mailto:cq.butte-montceau@avon77.com) en ces termes : « nous sommes squattés tous les soirs par une bande de jeunes toujours les mêmes qui nous salissent tout nous laisse leurs déchets, mégots, canette, bouteilles, les crachats, tout le sol est noir de grasse, que faire svp merci ».

Cette alerte n'a pas connu de suite. Elle sera transmise à nouveau à Olivier MAGRO, adjoint à la sécurité, pour prise de contact avec cette personne.

## **7-3 / AUTRES QUESTIONS**

### **\* Les badges d'accès remis à la Police Municipale**

Quelques copropriétés ont déjà donné leur accord pour que leur badge d'accès soit remis à la Police Municipale afin que les agents municipaux puissent entrer dans leurs immeubles et caves.

Lucie PAMART indique que dans sa copropriété, les 220 collectifs, depuis que la Police Municipale dispose de leur badge, les incivilités et dégradations ont fortement diminué et elle invite les autres copropriétés à faire de même.

### **\* Le déménagement des Restos du Cœur**

Les membres du Conseil de quartier souhaitent connaître la date de déménagement des Restos du Cœur au Centre de Loisirs

Françoise TOMASCHKE répond qu'il sera effectif probablement en octobre 2016, en tout cas avant la période hivernale. Pascal LUSSEAU précise que l'installation des Restos du Cœur dans des locaux municipaux n'est pas un problème puisque actuellement la municipalité travaille à l'optimisation des locaux, notamment grâce à la construction du restaurant scolaire des Terrasses où une salle associative sera disponible.

### **\* L'installation de l'école MONTESSORI**

Suite à la publication d'un article dans la République de Seine-et-Marne du 9 avril 2016, les membres du Conseil de quartier sont dubitatifs quant à l'occupation de locaux municipaux par l'école MONTESSORI alors qu'il y a un manque criant de salles sur la commune. A quelles conditions cette occupation sera-t-elle consentie ?

Françoise TOMASCHKE précise succinctement que les responsables de l'école paieront un loyer ainsi que leurs fluides, assureront gratuitement des activités au Centre de Loisirs le mercredi. Les enfants mangeront désormais dans la cantine de leur école le mercredi midi.

### **\* Les bus scolaires desservant le Lycée Uruguay France**

A l'évidence, les bus scolaires allant au Lycée Uruguay ont changé leur trajet d'où une dégradation du caniveau qui est constamment défoncé le long de l'avenue de la Forêt nécessitant la réfection permanente du fil d'eau.

Depuis que le trottoir a été refait devant le lycée, les bus descendent côté trottoir mais ils ne peuvent pas faire demi-tour.

Françoise TOMASCHKE indique qu'un contact avec le gestionnaire est prévu fin 2016.

\* **La ligne blanche de la rue de Bezout**

Sur proposition des membres du Conseil de quartier, une ligne blanche continue a été posée rue de Bezout mais elle se révèle peu visible.

Françoise TOMASCHKE annonce que les Services Techniques referont le tracé.

\* **La dangerosité des voitures sortant du Prieuré**

Un membre du Conseil de quartier souligne la dangerosité des voitures sortant du Prieuré et le mauvais emplacement de l'arrêt de bus

En respect des règles du Code de la Route, Françoise TOMASCHKE rappelle que les véhicules ne doivent pas doubler un bus à l'arrêt.

\* **Les bandes jaunes rue des Tilleuls**

Les Services Techniques se sont présentés pour poser des bandes jaunes devant les entrées charretières de la rue des Tilleuls et de la rue des Cèdres. Ils ont suspendu leur intervention, les riverains s'y opposant.

Comme il s'agissait d'une proposition des membres du Conseil de quartier, Françoise TOMASCHKE les interroge sur l'existence ou non d'une concertation avec eux. Il semblerait qu'un seul ait été favorable à cette demande. Chantal LINQUÉ les recontacte et effectuera un retour.

\* **Les travaux réalisés au Lycée Uruguay France**

D'importants travaux vont être réalisés au lycée Uruguay qui vont entraîner l'interdiction du parking du lycée, les utilisateurs risquant de se déporter sur des emplacements de stationnement privés.

Un phasage est prévu pour la création d'un internat en partie sur ce parking, la réfection du labo et la démolition des 3 bâtiments (F-G-H) sur les 13 existants, le gymnase ayant été refait récemment.

Françoise TOMASCHKE est en contact avec le proviseur, l'entrée pendant les travaux se faisant par l'accès pompiers.

Les membres du Conseil de quartier demandent à Mme le Maire de prendre contact avec le proviseur du lycée pour envisager le stationnement et l'organisation d'accès au chantier durant les travaux qui devraient commencer en septembre 2016 et durer jusqu'en juin 2017 (Environ 200 places de stationnement).

\* **Le diagnostic et l'assainissement collectif**

Pascal LUSSEAU redit que la loi est difficilement applicable pour les habitations collectives et précise que Mme le Maire doit rencontrer prochainement le Président de la Chambre des Notaires.

Mais, malgré ces difficultés, les ventes se réalisent.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45.**

**Muriel CORMORANT**

Adjointe déléguée à la démocratie de proximité  
Pour la Présidente par délégation

**Chantal LINQUÉ**

Vice-présidente

**Carole SIONNEAU**  
Secrétaire de séance

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL**

Date: Tue, 5 Apr 2016 12:05:59 +0000

From: serviceclient.vulain@transdev.com

To: demeve72@hotmail.fr

Subject: VULAINES - Votre dossier 02518730 [R] [ ref: \_00DD0maE8.\_5005719qRP4:ref ]

Madame DEME,

Nous avons bien reçu votre demande d'information du 04 Avril 2016 au sujet de la modification de la ligne 1 et du titre de transport à utiliser.

La ligne 1 va effectivement être divisée en deux lignes distinctes dans un souci d'optimisation de notre offre de transport qui va, elle aussi, être revue.

Ainsi, si vous achetez votre titre de transport directement auprès du conducteur (ticket à 2€), il vous vaudra effectivement acheter 2 tickets pour aller de la Butte Montceau jusqu'au Château.

Si par contre, vous utilisez un ticket t+, votre titre de transport est valable durant 1heure et permet la correspondance. Vous ne pouvez cependant pas effectuer d'aller-retour avec le même ticket.

Les tickets t+ sont en vente par carnet de 10 dans notre kiosque en gare routière d'Avon-Fontainebleau ou chez nos différents dépositaires.

Espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma considération distinguée.

Céline

Service client Transdev VULAINES

| N°   | QUESTIONS                                  | REPOSES FUTURES  |
|------|--|--|
| 3.1  | départs Bouleaux 5h45 et 5h52              | Dans le projet, on aura 5h45 et 6h00 pour une arrivée 5 minutes avant les trains de 6h00 et 6h15   |
| 3.2  | correspondance avec les trains             | La situation sera améliorée dans le projet. D'une manière générale, le nombre de courses pour la Butte Montceau dans le projet passe :<br>- sens Bouleaux gare de 48 à 60 courses<br>- sens gare Bouleaux de 50 à 61 courses   |
| 3.3  | premier bus du matin absent                | Nos données internes ne confirment pas cette remarque. Nous demandons à être prévenus chaque fois que cela se présente   |
| 3.4  | 3 minutes à l'arrêt Bouleaux               | Ce temps sera réduit dans le projet  |
| 3.5  | taille des bus pas adapté aux lycéens      | Les autobus articulés sont mis aux heures de rentrée et de sortie des établissements scolaires   |
|      | arrêt Terrasses pas marqué                 | Cet arrêt figure dans les horaires, le matin le bus de 8h05 gare est direct vers Uruguay<br>Le bus de 8h08 s'arrête aux Terrasses  |
| 3.6  | non passage par la gare routière           | Cela sera supprimé dans le projet, tous les bus transiteront par la gare routière  |
| 3.7  | dépose des voyageurs de la Butte côté gare | Cela n'est pas possible car cela générerait des kilomètres supplémentaires et du temps nécessitant des moyens supplémentaires. Les bus en provenance de la Butte Montceau arrivent en gare 5 minutes avant les départs des trains, ce qui est suffisant pour accéder au quai |
| 3.8  | station départ ligne 1                     | Dans le projet, la ligne 1 vers Les lilas partira du quai 1 et vers la Butte Montceau du quai 2  |
| 3.9  | pourquoi rupture de charge                 | Cette rupture de charge est nécessaire pour permettre la validation en correspondance des tickets T en carnet. Il faut que les deux branches de la ligne 1 constituent deux lignes différentes.  |
| 3.10 | arrêt Uruguay                              | Une étude est en cours avec la ville d'Avon et la communauté de communes   |
| 4    | arrêts en gare                             | Les départs et arrivées en gare sont calés sur les trains, d'où des attentes. Le renforcement de l'offre sur la Butte Montceau permettra de diminuer ces temps d'attente   |
|      | premier train 5h45                         | Le départ des Bouleaux de 5h28 assure le train de 5h45   |
|      | dernier train 21h00                        | Dans le projet, le dernier départ vers la Butte Monceau sera à 22h02   |
| 5    | lignes 2 et 3                              | Le projet permettra de rationaliser les itinéraires. par contre, le retour de Fontainebleau restera au terminus gare routière  |